



## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015**

L'an deux mille quinze le vingt et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le quinze janvier deux mille quinze, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian TORT, Maire.

Etaients présents : Maryse TORT, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN à partir du dossier n°1, Adjointes,

Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

Absents excusés :

Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY  
Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT  
Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT  
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil Municipal qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité M. Guillaume TADDIO, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents, puis il soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu du dernier conseil.

### **1. COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014**

Il est pris note des observations du groupe minoritaire sur le sens des votes sur les points numéros 4 (abstention) et 6 (contre) du précédent conseil ainsi que sur l'absence de retranscription intégrale des débats au compte-rendu.

Puis M. le Maire indiquant que les modifications demandées allaient être portées au CR du précédent CM mais rappelant également que le compte rendu est un document de synthèse et non un procès-verbal des débats, le compte-rendu est adopté à la majorité.

POUR : 22

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN absent pour ce point1, Adjointes,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Conseillers municipaux,

CONTRE : 6

Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ

ABSTENTION : 0

## **2. DETERMINATION DUREE D'AMORTISSEMENT**

Rapporteur : Maryse TORT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, la délibération en date du 12 novembre 2014 portant régularisation des écritures de transfert de l'assainissement des eaux usées auprès du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux (SMERRV).

À la demande de madame la responsable du centre des finances publiques de Sorgues, il convient d'effectuer des écritures complémentaires tenant à l'amortissement d'investissements non transférés car ne relevant pas de l'assainissement et figurant donc à ce titre toujours au compte de gestion de la commune.

Avant de procéder aux écritures prévues par la délibération rappelée à l'instant, la commune doit délibérer sur la durée d'amortissement de ces équipements dont la valeur s'élève à 8.605,77 € et se décompose ainsi que suit

1. 2 591.63 € Titre n° 225/2001 : Subvention. Presbytère
2. 884.20 € Titre n° 475/2001 : Subvention. Réfection Église
3. 3 060.00 € Titre n° 670/2002 : Subvention Équipement informatique emploi-jeunes
4. 929.94 € Titre n° 762/2000 : Restauration du sas d'entrée de l'église
5. 1 140.00 € Titre n° 224/2006 : Subvention Ravalement façades École de Musique

Compte-tenu de la faible hauteur de ce montant, **il est proposé de fixer à une année la durée de cet amortissement** afin de permettre la régularisation du compte 13912 par l'émission d'un mandat d'investissement sur chapitre 040 et d'un titre de recette d'un montant équivalent, soit 8.605,77 €, sur le compte 777 (chapitre 042)

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjointes,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Conseillers municipaux,

ABSTENTION : 6

Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ

CONTRE : 0

## **3. BUDGET 2015 (OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION)**

Rapporteur : Maryse TORT

Comme chaque année, le prochain budget primitif ne sera pas voté avant la fin du mois de mars alors que l'exercice budgétaire court sur l'année civile.

Dès lors, pour ne pas prendre de retard dans la réalisation des dépenses d'investissement prévues par la Commune et dont la mise en œuvre ne peut être différée jusqu'au mois d'avril 2015, il est proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, y compris pour les dépenses nouvelles, dans la limite du quart des crédits ouverts en Investissement au budget de l'exercice précédent, pour le budget de la commune.

Détail des opérations réelles prévu au budget primitif 2014 cumulé (BP + DM)

Chapitre 20 : 46 125,84 €

Chapitre 204 : 15 000,00 €

Chapitre 21 : 270 583,00 €

Chapitre 23 : 64 003,00 €

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter le montant de dépenses autorisées, hors reports, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 : 11 530,00 €

Chapitre 204 : 3 750,00 €

Chapitre 21 : 67 645,00 €

Chapitre 23 : 16 000,00 €

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjointes,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **4. VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTION (ASB RUGBY)**

Rapporteur : Maryse TORT

(NDLR : le terme ASB Rugby fait référence à la section locale de l'association regroupant désormais les clubs Bédarridais et Castel-Papal).

La Commune souhaite renouveler son soutien à l'ASB Rugby en reconduisant la convention de partenariat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Avenir Sportif de Bédarrides section Rugby entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées dans ladite convention qui fera l'objet d'un examen lors du vote du budget primitif en mars prochain

Cela étant, afin de faciliter le fonctionnement du club de rugby en début d'année, il est proposé d'utiliser la faculté donnée aux communes de voter des avances sur subvention avant l'adoption du budget primitif. Les engagements de la collectivité portaient en 2014 sur le versement d'une subvention de 64 000 € en versements fractionnés en deux échéances.

Il est proposé de reprendre ce principe d'un premier versement en ce mois de janvier 2015, d'un acompte d'un montant de 30 000 €, à valoir sur la subvention qui sera adoptée en mars prochain.

Après le vote du BP 2015 qui définira le montant total de la subvention allouée, un deuxième versement pourra intervenir en faveur de l'association sportive bédarridaise.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoints,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **5. CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2015**

Rapporteur : Maryse TORT

À la suite d'une décision de l'Assemblée départementale, M. le Président du Conseil général de Vaucluse a informé la commune de la prolongation de la phase contractuelle 2012-2014 et de la possibilité mise en œuvre d'un avenant pour l'année 2015. Il a ainsi invité la commune à se prononcer sur l'affectation de la contractualisation pour cette année et à formaliser cet avenant. Par ailleurs, il est rappelé aux élus la délibération du 10 décembre dernier par laquelle la commune a décidé de réaffecter vers l'aménagement de la Presqu'Île, l'aide départementale des exercices 2013 et 2014, initialement prévue en faveur de l'aménagement de la salle du 4 septembre. Le dossier de demande de subvention auprès du Département de Vaucluse pour cette salle étant donc prêt et d'ores et déjà validé par les services départementaux, M. le Maire propose de le présenter à nouveau, au titre de l'avenant 2015.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoints,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **6. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX ERDF**

Rapporteur : Michel PERRAND

La commune a la possibilité de demander aux bénéficiaires d'autorisation d'urbanisme la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération projetée en participant, notamment au financement des travaux d'extension ou de renforcement des réseaux ERDF dans la mesure où ces travaux sont situés à moins de 100 mètres de la construction envisagée. Il est dès lors équitable en terme de justice fiscale de demander aux bénéficiaires des extensions de réseaux de s'acquitter des sommes engagées, par le passé, par la collectivité pour satisfaire des intérêts privés. M. le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à établir puis à signer des conventions de participation financière, établies sur le modèle de convention de Projet Urbain Partenarial, consultable sur le site du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, dans tous les cas où cela s'avèrera possible et de faire supporter par les pétitionnaires le coût des travaux nécessaires à la réalisation de leur projet.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoints, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **7. TARIFS DES ACTIVITES ET DU SEJOUR DE SKI ORGANISE PAR L'ESPACE JEUNES**

Rapporteur : Sandra KOCH

M. le Maire rappelle la délibération n° 2014-103 en date du 12 novembre 2014 et fixant les tarifs du séjour de ski organisé par l'Espace jeunes hormis ceux des activités organisées par l'École de Ski Français dont les informations n'étaient pas parvenues aux services à la date dudit conseil.

La commune dispose désormais des tarifs proposés par l'ESF et il convient donc de les approuver afin de pouvoir les proposer aux jeunes intéressés par le séjour ski.

Par ailleurs, le Conseil est invité à se prononcer sur l'actualisation des tarifs des diverses activités susceptibles d'être organisées par l'espace jeunes et il est proposé à l'Assemblée délibérante de la Commune d'approuver les tarifs figurant au tableau fourni en annexe.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 29

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoints, Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ, Conseillers municipaux,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **8. MUNICIPALISATION DE LA BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE**

Rapporteur : Christian TORT,

M. le Maire rappelle que la bibliothèque hébergée dans les locaux municipaux attenants à l'Hôtel de Ville est une section de l'Amicale Laïque dont la gestion est effectuée par des bénévoles spécialement affectés à cette tâche, distinctement des autres activités de l'Amicale.

La Commune soutient de longue date les activités de la bibliothèque, matériellement, en finançant l'acquisition des ouvrages et l'entretien des locaux mis à disposition mais aussi humainement par la mise à disposition des agents d'entretien ou d'une assistante pour l'archivage et le classement.

Dans ce contexte de gestion transparente de cette activité par la commune, il est apparu intéressant d'envisager le regroupement des activités de la bibliothèque de celle de l'espace média voisin.

En effet, à ce jour, deux agents distincts œuvrent dans l'un et l'autre des services offert à la population alors que l'une d'entre elle prend sa retraite à la fin du mois de janvier.

Pour ne pas fermer l'espace média, tout en réduisant la charge financière de la commune, objectif premier de la municipalité actuelle, il est proposé de mutualiser les fonctions d'assistante à la bibliothèque et celles de l'espace média en les réunissant dans un même lieu avec une seule agent désormais à mettre à disposition par la commune pour gérer les deux activités réunies. Le local actuellement utilisé par la bibliothèque pourra ainsi être réaménagé à moindre coût à cette fin.

Pour des raisons juridiques autant que pratiques et financières, la gestion directe sous l'égide d'une régie municipale semble s'imposer et pour cela, il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à municipaliser le service public de la bibliothèque, d'en discuter les modalités de transfert, notamment des ouvrages, avec l'association précédemment gestionnaire et de fixer les tarifs d'adhésion et de prêt des ouvrages, dans la continuité du système actuellement en vigueur

M. le Maire précise que l'action des bénévoles actuellement en charge de la bibliothèque pourra perdurer car il souhaite continuer à les associer à la vie de ce service désormais municipal.

Par ailleurs, la Commune pourra ainsi récupérer, par cet effort de mutualisation, des locaux, ceux de l'actuel Espace Média, dont l'utilisation future sera déterminée prochainement, en fonctions des besoins de la collectivité et de ses administrés.

Cela permettra enfin et surtout à la Commune d'initier la création d'un véritable Pôle Culturel doté de moyens raisonnés, œuvrant pleinement à la satisfaction des Bédarridaises et des Bédarridais.

Ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés

POUR : 23

Christian TORT, Maryse TORT, Jean BERARD qui donne pouvoir à Isabelle DUCRY, Laure COMTE, Didier MACHABERT, Martine CASADEI qui donne pouvoir à Christian TORT, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, Adjoints,  
Sylvie DAMAS, Didier DANIEL, Magali ROBERT, Jean-Louis TARTEVET, Sandra KOCH, Guillaume TADDIO, Fabienne LIGOUZAT, Jean-Baptiste FORMENT, Corinne MAYRAN, Daniel BOCCABELLA, Nathalie CHABROL, Benoît FROGNET, Renée BORDEU, Marc DOVESI qui donne pouvoir à Maryse TORT, Conseillers municipaux,

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Réjane AUDIBERT, Réjane AUDIBERT, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELIER, Jean-Luc SANCHEZ

## **9. Questions diverses**